



Fiche Signalétique

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Graisse pour coulisse interne

Numéro(s) de produit : 05305

Utilisation du produit : Lubrifiant pour coulisses internes des chariots à fourches

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique :
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Peut irriter la peau.
Contenu sous pression.

Apparence et odeur : Liquide noir avec une odeur de solvant

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer une irritation oculaire et une blessure de la cornée modérée. Les vapeurs peuvent irriter les yeux.

PEAU : Le contact prolongé peut causer une irritation et une délipidation cutanée.

INHALATION : Peut causer une irritation du nez et de la gorge. Peut causer une dépression du système nerveux caractérisée par les étapes progressives suivantes : Maux de tête, étourdissement, nausée, démarche chancelante, confusion, inconscience. Une surexposition prolongée aux solvants peut causer des dommages permanents au cerveau et au système nerveux.

INGESTION : S'il est aspiré, il peut être absorbé par les poumons et causer une blessure corporelle. Peut causer une détresse gastro-intestinale.

EFFETS CHRONIQUES : La surexposition répétée et prolongée aux solvants peut entraîner des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Les larmolements, les maux de têtes, les nausées, les étourdissements et les pertes de coordinations sont des signes que les concentrations de solvants sont trop élevées.

ORGANES VISÉS : système nerveux central

État physique aggravé par exposition : N.D.

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Heptane	142-82-5	30 - 40
Naphténique lourd hydrotraité	64742-65-0	20 - 30
Gaz de pétrole liquéfié	68476-85-7	20 - 30
Solution d'huile de pétrole	Propriété	3 - 10
Bisulfure de molybdène	1317-33-5	<1
Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine	15890-25-2	<0.50

Section 4 : Premiers soins

Contact oculaire :	Asperger immédiatement avec beaucoup l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
Contact cutané :	Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Inhalation :	Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
Ingestion :	Ne pas provoquer de vomissements. Communiquer immédiatement avec un médecin.
Avis aux médecins :	Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol (16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair	20°F / -7 °C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	~6.7
Température d'autoallumage :	N.D.	Limite d'explosion inférieure	~1.2

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone, mousse ou produit chimique sec

Produits de combustion : oxydes de carbone

Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler et créer une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions personnelles : Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour l'environnement : Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de nettoyage : Fermer toute source d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés. Évacuer les lieux si le déversement est grand.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de manipulation : Ne pas utiliser à proximité d'une flamme nue, de chaleur ou autres sources d'ignition. Éviter de respirer les vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se déposeront sur les superficies inférieures. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures d'entreposage : Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F / 49°C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol III

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Heptane	500	NE	400	500	NE	NE	ppm
Naphténique lourd hydrotraité	5*	NE	5*	NE	NE	NE	mg/m ³
Gaz de pétrole liquéfié	1000	NE	1000	NE	NE	NE	ppm
Solution d'huile de pétrole	5*	NE	5*	NE	NE	NE	mg/m ³
Bisulfure de molybdène	5	NE	0.5	NE	NE	NE	mg/m ³
Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine	0.5	NE	0.5	NE	NE	NE	mg/m ³
N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre) *- vapeur d'huile							

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection, résistants aux solvants, en nitrile ou en PVC. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Couleur : Noir

Odeur : Solvant

Seuil d'odeur : NA

Gravité particulière : 0.70

Point d'ébullition initial : 175°F / 79°C

Point de congélation : N.D.

Pression de vapeur : N.D.

Densité de vapeur : >1 (air = 1)

Taux d'évaporation : rapide

Solubilité : Légèrement soluble dans l'eau

Coefficient de distribution eau/huile : NA

pH: NA

Composés Organiques volatiles Pds % : 61.4 g/L : 428 lb/gal : 3.56

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Éviter les sources d'ignition et la chaleur excessive.

Matériaux incompatibles : Agents d'oxydation puissants.

Produits à décomposition dangereuse : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aiguë :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Heptane	NE	NE	103 g/m ³ /4H
Naphténique lourd hydrotraité	>5 000 mg/kg	>5 000 mg/kg	NE
Gaz de pétrole liquéfié	NE	NE	NE
Solution d'huile de pétrole	NE	NE	NE
Bisulfure de molybdène	>2 g/kg	>2 g/kg	> 2 820 mg/m ³ /4H

Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine | >16 400 mg/kg | >16 000 mg/kg | NE

Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant S (modéré) / E (moyen)	Sensibilisateur Inconnu
Heptane	Non	Non	Non	E et S (modéré)	Inconnu
Naphténique lourd hydrotraité	Non	Non	Non	Non	Non
Gaz de pétrole liquéfié	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Solution d'huile de pétrole	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Bisulfure de molybdène	Non	Non	Non	E et S (modéré)	Inconnu
Dialkyle dithiocarbamate d'antimoine	Non	Non	Non	Inconnu	Inconnu

E – Œil S – peau R - Respiratoire

Toxicité reproductive : Données non disponibles
Tératogénicité : Données non disponibles
Mutagénicité : Bisulfure de molybdène : transformation de cellule constatée dans les cellules mammaires.
Effets synergétiques : Données non disponibles

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Heptane : EC50 = 1 500 ul/g, 8H/NR (algue)
 Persistance / Dégradabilité : Données non disponibles
 Bioaccumulation / Accumulation: Données non disponibles
 Mobilité dans l'environnement : Données non disponibles

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant les codes de déchets suivants : D001. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)
 Les contenants aérosol doivent être complètement vidés et dépressurisés avant d'être jetés.
 Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

ICAO/IATA (air) : UN1950, Aérosols, inflammable, 2.1, Quantité limitée

IMO/IMDG (eau) : UN1950, Aérosols, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales Non

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Aucune

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Non

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :
Aucune

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Aucune

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation :

Ce produit n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 142-82-5, 1317-33-5, 68476-85-7

Pennsylvanie : 142-82-5, 68476-85-7

Massachusetts : 142-82-5

Rhode Island : 142-82-5, 68476-85-7

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, B5, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

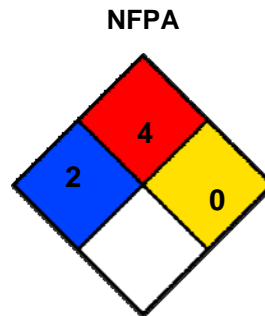
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : aucun

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	4
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
 N° CRC : 05305
 Date de révision : 02/06/2015

Modifications depuis la dernière révision : Section 14 : Information pour le Transport

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

- | | |
|---|--|
| ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists | NA : Non applicable |
| CAS : Registre CAS | N.D. : Non défini |
| CFR : Code des règlements fédéraux | NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health |
| DOT : Département des transports | NFPA : National Fire Protection Association |
| LIS : Liste intérieure des substances | NTP : Programme national de toxicologie |
| g/L : Grammes par litre | OSHA : Occupational Safety and Health Administration |
| HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux | PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos |
| IARC : Agence internationale pour la recherche sur le cancer | EPP : Équipement de protection personnelle : |
| IATA : Association du transport aérien international | Ppm : Parties par million |
| OACI : Organisation de l'aviation civile internationale | RoHS : Restriction des substances dangereuses |
| IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses | STEL : Limite d'exposition de courte durée |
| OMI : Organisation maritime internationale | TCC : Méthode Tagliabue en vase clos |
| lb/gal : Livres par gallon | TWA : Moyenne pondérée dans le temps |
| CL : Concentration létale | SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail |
| DL : Dose létale | |